

MARCHE DE SERVICES

Pouvoir Adjudicateur :
PARC NATIONAL DU MERCANTOUR
23 rue d'Italie
CS 51 316
06 006 NICE CEDEX 1

Objet du marché :

**Prospections archéologiques des vestiges militaires d'altitude
- Massif du Mercantour-**

Financements Alcotra

Dépense financée par le projet COGNITIO-FORT n°20142
- INTERREG VI-A France-Italia ALCOTRA 2021-2027

Dépôt des offres avant le :

lundi 11 mai 2026 - 12h

Cahier des Charges

Table des matières

1. Désignation de la maîtrise d'ouvrage.....	3
2. Objectifs et généralités.....	3
2.1 Préambule.....	3
2.2 Contexte de la mission.....	3
2.3 Objectifs de la mission.....	3
2.4 Zone d'études.....	4
3. Mise en œuvre de la prestation.....	5
3.1 Moyens mis en œuvre.....	5
3.2 Méthodologie d'intervention.....	5
3.3 Livrables.....	5
3.4 Annexes.....	5
4. Critères et modalités pratiques de la mission.....	6
4.1 Durée de la prestation.....	6
4.2 Réunions, visites.....	6
4.3 Organisation de la maîtrise d'ouvrage et contact.....	6
4.4 Les compétences du prestataire.....	7
4.5 Décompte des prix et prestations.....	7
4.6 Conditions de la réponse.....	7
4.7 Critères de sélection des projets.....	8
4.8 Notification de la prestation.....	8
4.9 Paiement.....	8



1. Désignation de la maîtrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage : Parc national du Mercantour

Adresse : 23, rue d'Italie, CS 51 316 – 06 000 NICE

Personne habilitée à signer le contrat : Mme Aline COMEAU, Directrice du Parc national du Mercantour

Conducteur d'opération : Parc national du Mercantour

2. Objectifs et généralités

2.1 Préambule

Le Parc national du Mercantour participe à un programme européen Alcotra intitulé Cognitio-Fort ; les objectifs de ce projet visent à capitaliser et développer à l'échelle transfrontalière la connaissance scientifique sur le patrimoine fortifié franco-italien, à sécuriser et valoriser des ouvrages fortifiés, à structurer une offre culturelle de qualité qui réponde aux enjeux de transmission du patrimoine aux générations futures ainsi que d'accessibilité à tous les publics.

Le projet est mené avec 4 partenaires :

- En France, le Département des Alpes-Maritimes (chef de file) et le Parc national du Mercantour
- En Italie, la communauté de commune de la vallée Stura et les Aires protégées Alpi-Marittime.

Plusieurs actions sont menées sur la période 2024-2026 et pour la dernière année du projet, **une prospection archéologique des vestiges militaires d'altitude légers (lignes de barbelés) issues de la militarisation de la frontière italienne préalablement au second conflit mondial est lancée. Elle fait l'objet de la présente demande de prestation.**

2.2 Contexte de la mission

Le territoire du Parc National du Mercantour correspond à une zone de frontière fortement disputée au travers des siècles. Dans ce cadre, les conflits de la dernière guerre mondiale ont entraîné la construction d'ouvrages défensifs et la pose de linéaires de barbelés. Ces vestiges ont intrinsèquement une valeur archéologique au regard de l'article L510-1 du code du patrimoine. Ils peuvent aussi constituer une nuisance au regard de la qualité du paysage mais aussi de la sécurité des animaux sauvages.

Face à la nécessité d'arbitrer entre patrimoine naturel et patrimoine culturel, **le Parc National du Mercantour souhaite disposer d'une analyse de la valeur patrimoniale de ces vestiges d'altitude issus de la fortification de la zone transfrontalière entre France et Italie entre les deux conflits mondiaux.**

L'étude portera prioritairement sur le patrimoine militaire léger d'altitude constitué principalement de lignes de barbelés et de déchets militaires métalliques liés à l'occupation militaire. Il ne s'agit pas d'étudier les édifices (types blockhaus), même si ces derniers devront être intégrés dans la réflexion topographique des vestiges.

2.3 Objectifs de la mission

Dans le contexte de l'entre-guerre et avec la montée des tensions géopolitiques au début des années 1930, l'Italie conçoit sur sa frontière alpine un nouveau système défensif sur la période 1930 -1935 : il est communément appelé Le Vallo Alpino (mur des Alpes ou Mur Alpin). Son concept est similaire à la Ligne Maginot française qui se structure globalement sur la même période. Dans les faits, le Vallo Alpino n'a été utilisé qu'en 1940 lors de la bataille des Alpes opposant l'Italie à la France. En 1944, la ligne est brièvement utilisée par les Allemands lors de la retraite.

Ce système repose sur un gros ouvrage (opera grosso) doté de plusieurs blocs de combats et implanté sur un col ou une crête. Celui-ci est soutenu par un ouvrage de taille moyenne (opera media) destiné à verrouiller les accès stratégiques. Enfin de petits ouvrages (opera piccola) ont pour but de retarder l'approche de l'ennemi. Autour de ces ouvrages et notamment pour les ouvrages d'altitude, l'armée italienne entreprend l'installation d'un réseau de lignes de fers barbelés destinés à retarder l'avancée de l'ennemi.

Il est composé généralement de quatre fils de barbelés parallèles qui passent dans des « queues de cochon », piquets torsadés d'1,50m et fixés au sol par des piquets d'arrimage. Ces fils barbelés sont installés dans des pierriers, sur des pentes fortes ou des replats faciles d'accès ; plusieurs lignes parallèles sont montées sur des centaines de mètres.

Le territoire du Parc national du Mercantour comprend aujourd'hui des ouvrages italiens issus les dernières zones géographiques rattachées à la France après le traité de 1947.

Ces vestiges italiens aujourd'hui localisés en France constituent un patrimoine singulier dont les traces restent ponctuelles après plusieurs campagnes d'enlèvements et de nettoyage réalisées au cours de la décennie 2000. Ces opérations ont été réalisées pour la plupart sans ou avec peu d'acquisition de données préalablement à l'enlèvement et cela engendre un manque de documentation de ces installations.

Dans l'état actuel des connaissances, les objectifs de la prospection archéologique de ces vestiges militaires dans le cadre de cette prestation sont les suivants :

- Identifier les vestiges qui nécessitent une conservation et une valorisation in situ
- Identifier ce qui a une valeur mobilière et doit être conservé hors site
- Identifier ce qui peut être détruit après études
- Identifier les contextes archéologiques et historiques des vestiges
- Identifier les vestiges qui ont pu être détruits auparavant (concerne le secteur 8)

2.4 Zone d'études

La mission portera essentiellement sur la ligne de défense italienne aujourd'hui localisée en France et qui comporte de grands alignements de barbelés (position primaire ou secondaire).

Tranche ferme :

Dans la vallée de la Tinée :

1. ligne de crête de la cime de Las Crousillas au mont Saint Sauveur (Isola)
→ voir annexe 1 atlas (1_CIME MERLIER_CIME SISTRON)
2. ligne de crête du mont Saint-Sauveur, Pelevos, Roubine, Mercière (Isola/Valdeblore)
→ voir annexe 1 atlas (2_CIME PELEVOS MERCIERE ; 2_CIME SAINT SAUVEUR PELEVOS ; 2_CIME SAINT SAUVEUR PELEVOS 2))
3. Col de l'Escuzier (Saint-Dalmas-le-Selvage/Uvernet-Fours)
→ voir annexe 1 atlas (3_ESCUZIER)
4. Environ du Mont des Fourches (Saint-Dalmas-le-Selvage) (lignes françaises)
→ voir annexe 1 atlas (4_MONT DES FOURCHES)

Dans la vallée de l'Ubaye :

5. le site de Serre La Plate (Val d'Oronaye) (lignes françaises)
→ voir annexe 1 atlas (5_SERRE PLATE ; 5_SERRE PLATE LIDAR)

Tranche optionnelle :

Dans la vallée de la Tinée :

6. Mont Autcellier (Roure)
→ voir annexe 1 atlas (6_MONT AUTCELLIER)

Dans la vallée de la Roya :

7. Vallon de Vallaurette et Plan Tendasque (Tende)
→ voir annexe 1 atlas (7_PLAN TENDASQUE)

8. Vallée de Tende (lignes détruites)

→ voir annexe 1 atlas (8_VALMASQUE BEGO ; 8_CLAPIER CHAMINEY ; 8_COL FENESTRE ; 8_MERVEILLES DIABLE)

La tranche optionnelle pourra être affirmée par décision expresse du maître d'ouvrage dans un délai maximal de 2 mois après notification.

3. Mise en œuvre de la prestation

3.1 Moyens mis en œuvre

Le prévisionnel de réalisation est phasé de la manière suivante et le prestataire pourra être force de proposition pour enrichir cette proposition méthodologique :

1. Phase préparatoire aux prospections : 1 chercheur pendant 10 jours
2. Phase terrain : 2 prospecteurs pendant 40 jours
3. Rapport : 1 chercheur 40 jours pour rédaction rapport

3.2 Méthodologie d'intervention

La mission se décompose en deux grandes phases (analyse, terrain et restitution) :

1. Analyses des orthophotographies IGN et du lidar HD IGN et report sur plans (destinés à être utilisés sur le terrain pour orienter la prospection)
2. Prospections au sol

Les opérations de terrain consisteront exclusivement en la conduite de prospections pédestres et n'incluront aucune opération de fouilles. Elles seront réalisées par des équipes de deux personnes au minimum. L'opération de prospection sera encadrée par une autorisation nominale délivrée par le préfet de région en application de l' [Article L531-1](#).

Le démarrage de la phase terrain est conditionné à l'obtention de cette autorisation.

Le mode opératoire inclura les actions suivantes :

- Contrôle des anomalies
- Relevé des structures pour intégrations sur SIG
- Couverture photographique (photographies géotaguées)
- Pointage au GPS et ramassage des artefacts mobiliers non enfouis
- Réalisation de fiches pour chaque objet
 - ▶ Description
 - ▶ Photographie
 - ▶ Interprétation

3.3 Livrables

- Un rapport répondant aux normes de l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques sera remis (cf annexe 2)
- Les données spatialisées seront livrées sous format shape
- Une notice de synthèse

3.4 Annexes

Le Parc national porte à la connaissance des candidats les informations suivantes dans les documents annexés référencés de la manière suivante :

- Annexe 1/ Atlas cartographiques par site



- Annexe 2 / Références réglementaires des opérations archéologiques (code du patrimoine)
- Annexe 3/ Enjeu des risques pyrotechniques résiduels sur le terrain

4. Critères et modalités pratiques de la mission

4.1 Durée de la prestation

La prestation débute avec la notification du marché par le Parc national du Mercantour.

La mission intègre toutes les phases de travail mentionnées à l'article 3.

La fin de la mission est fixée au 15 décembre 2026.

Planning prévisionnel de réalisation de la mission :

	2026											
	avril	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc			
Marché public												
Analyse des offres et notification du marché												
Mission 1/ Phase préparatoire aux prospections			R1	R2								
Mission 2/ Phase terrain						R3						
Mission 3/ Phase rapport												
Fin de mission et rendu final											R4	

4.2 Réunions, visites

- Une réunion (1) de démarrage de la mission (déroulé, calendrier et contenu). Elle pourra se tenir par téléphone, visio-conférence ou en présentiel dans les locaux du Parc national (Nice ou vallées)
- Une réunion (2) au terme de la phase 1 et pour la validation du programme de la phase 2 de terrain
- Une réunion (3) au terme de la phase 2 de terrain afin d'engager la phase 3 de rendu
- Une réunion (4) de fin de mission valant réception des livrables
- Un compte-rendu hebdomadaire d'activité à transmettre par mail (rédaction d'un récapitulatif écrit de la semaine écoulée + illustrations photographiques liées).
- D'une manière générale, le prestataire tiendra régulièrement informé le PNM du bon déroulement de la mission et réciproquement (point téléphonique, courriel, etc.).

4.3 Organisation de la maîtrise d'ouvrage et contact

Les personnes représentantes du maître d'ouvrage à contacter sont :

Pour le suivi technique :

- Chargée de mission Patrimoine culturel et paysage
Isabelle Lhommedet / isabelle.lhommedet@mercantour-parcnational.fr
- Conductrice d'opérations sur le patrimoine fortifié
Hélène Tesson / helene.tesson@mercantour-parcnational.fr

Pour le suivi administratif et financier :

- Responsable du pôle financier
Sandra Ballester / sandra.ballester@mercantour-parcnational

Pour le contenu archéologique (scientifique et réglementaire) :

- Conservateur en chef pour les Alpes-Maritimes au Service Régional de l'Archéologie PACA
Franck Suméra / franck.sumera@culture.gouv.fr

4.4 Les compétences du prestataire

Les compétences attendues par le prestataire et nécessaires à la réalisation de la mission sont les suivantes :

- Connaissance du patrimoine militaire de la seconde guerre mondiale
- Maîtrise des techniques de prospections archéologiques
- Maîtrise de l'enjeu des risques pyrotechniques résiduels sur le terrain, pour identifier la présence éventuelle d'explosifs et permettre le signalement de ces derniers dans le cadre réglementaire en vigueur (voir annexe 3). **En aucune façon il n'y aura de manipulations d'engins explosifs.**
- Maîtrise des déplacements en montagne
-

4.5 Décompte des prix et prestations

Ce marché public est un lot unique avec tranche ferme et tranche optionnelle.

La prestation intègre la totalité des sujétions de personnels, transport, hébergement, fourniture pour l'exécution des éléments de mission désignés.

Le chiffrage de la prestation sera global et forfaitaire par la transmission via la plate-forme des marchés public d'une DPGF indiquant les prix en HT et TTC suivant la répartition des postes suivants pour chaque secteur :

- Phase 1 (analyse préalable)
- Phase 2 (terrain / prospections au sol)
- Phase 3 (restitution / rédaction du rapport)

Les prestataires sont réputés connaître les contraintes techniques de déplacement et d'exécution des opérations en zone de montagne.

4.6 Conditions de la réponse

Le dépôt de l'offre se décompose en deux parties :

- **Une offre technique**

Elle précisera sous la forme d'une note récapitulative, la bonne adéquation de sa proposition avec les attendus de la mission ainsi que les compétences nécessaires souhaitées. Seront indiqués l'organisation et les méthodes employées pour la réalisation de la mission, un état des équipes, des moyens humains et matériels affectés à la mission (nombre de personne, CV etc.) et le cas échéant, un état des expériences similaires déjà réalisées.

Le prestataire pourra également être force de proposition au vu de la commande en proposant méthode, idées ou tous les éléments qui permettraient de venir l'enrichir

- **Une offre financière**

Le prestataire fournira la DPGF dûment complétée.

Il accompagnera sa proposition d'un **RIB**.

L'ensemble du dossier (Acte d'engagement, note technique, références, DPGF, etc.) sera transmis via la plate-forme des marchés publics.

4.7 Critères de sélection des projets

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

Critères de sélection	Pondération
Note technique	60 %
- adéquation des compétences du candidat avec les attendus de la mission (équipes, moyens humains et matériels affectés à la mission) - patrimoine militaire - prospections archéologiques	20 %
organisation et méthodes employées pour la réalisation de la mission	20 %
état des expériences et références similaires déjà réalisées	20%
Coût	40 %
Le montant proposé tiendra compte de toutes les sujétions nécessaires à la mise en œuvre de la prestation	

4.8 Notification de la prestation

Le Parc national du Mercantour transmettra la notification du marché au prestataire valant lancement de la mission.

4.9 Paiement

Une avance pourra être versé lors du commencement d'exécution du projet (à compléter par le candidat dans l'Acte d'Engagement). Il ne peut excéder 15 % du montant total prévisionnel de l'opération.

Une facturation par phase pourra être mise en œuvre :

- du montant de la phase 1 au terme de sa réalisation
- du montant de la phase 2 au terme de sa réalisation
- solde versé au terme de la mission

La facturation du solde s'effectuera par la présentation d'une facture globale et finale.

Le paiement final sera conditionné à la mise en œuvre effective de la prestation ou à une mise en œuvre adaptée après validation du Parc national du Mercantour. En cas de défaut partiel de moyens, une réfaction sur le prix pourra être appliquée en application des dispositions réglementaires en vigueur. La facturation se fera sur présentation d'un récapitulatif des tâches exécutées.

Le prestataire déposera ses factures **via le portail Chorus Pro**.

A réception, l'agent comptable des Parcs nationaux opérera la mise en paiement par mandat administratif dans un délai de 30 jours.